



MAIRIE DE
CRECY-LA-CHAPELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

Présents : Bernard CAROUGE, Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Vincent ZAKOSKI, Dominique DOUTRELANT, Christophe POUX, Vanessa BUZONIE, Michel DJARIAN, Brigitte LETISSIER, Christine STEINER, Lucien GUENEZAN, Eric ETIENNE, Sylviane SPRIET, Olivier CHARLES, Jean-Yves TUTRICE, Emilie HUYGHE, Maxime LIEVIN, Arnaud REGNIER, Gaël LARONCHE, Sébastien CHIMOT (*absent de 19h50 à 19h53 – ne prend pas part au vote de la délibération n° 43/2020*), Sandra EPIFANI, Michèle HABY, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Victor DA COSTA.

Absents ayant donné pouvoir :

Valérie LYON a donné pouvoir à Dominique DOUTRELANT
Germaine LIMMOIS a donné pouvoir à Brigitte LETISSIER

Absente excusée : Marie GAWLIKOWSKI.

Monsieur CAROUGE ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à Madame Sandra EPIFANI, nouvellement installée au sein du conseil municipal.

Puis, **Monsieur CAROUGE** constate que le quorum est atteint.

Monsieur Maxime LIEVIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour du conseil municipal.

DELIBERATION N° 35/2020 : CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ARRETE à 9 le nombre de commissions municipales qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :

- Développement économique et touristique, évènementiel
- Finances
- Travaux, sécurité, transports (hors transport scolaire)
- Urbanisme,
- Sports, jeunesse
- Scolaire, périscolaire, ALSH
- Liaisons douces
- Développement durable, écologie
- Culture

FIXE à maximum 11 le nombre de membres de ces commissions ; dont 3 membres de l'opposition (1 par tendance représentée).

PRECISE que ce nombre n'inclut pas le maire qui est président de droit de chacune des commissions municipales.

DELIBERATION N° 36/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ELIT les membres des commissions municipales comme suit :

Développement économique et touristique, évènementiel

Fabrice LABORDE
 Dominique DOUTRELANT
 Jean-Yves TUTRICE
 Brigitte LETISSIER
 Maxime LIEVIN
 Emilie HUYGHE
 Germaine LIMMOIS
 Christine STEINER
 Arnaud REGNIER
 Michèle HABY
 Sébastien CHIMOT

Finances

Valérie LYON
 Christine AUTENZIO
 Fabrice LABORDE
 Vincent ZAKOSKI
 Christine STEINER
 Michel DJARIAN
 Michèle HABY
 Gaël LARONCHE

Travaux, sécurité, transports

Vincent ZAKOSKI
 Lucien GUENEZAN
 Eric ETIENNE
 Christine STEINER
 Victor DA COSTA
 Gaël LARONCHE

Urbanisme

Dominique DOUTRELANT
Valérie LYON
Vincent ZAKOSKI
Brigitte LETISSIER
Christine STEINER
Lucien GUENEZAN
Eric ETIENNE
Germaine LIMMOIS
Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY
Sébastien CHIMOT

Sports, jeunesse

Christophe POUX
Jean-Yves TUTRICE
Lucien GUENEZAN
Christine STEINER
Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY
Sébastien CHIMOT

Scolaire, périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Michel DJARIAN
Christine AUTENZIO
Brigitte LETISSIER
Christine STEINER
Arnaud REGNIER
Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY
Sandra EPIFANI

Liaisons douces

Christophe POUX
Vanessa BUZONIE
Maxime LIEVIN
Christine STEINER
Lucien GUENEZAN
Eric ETIENNE
Sylviane SPRIET
Victor DA COSTA
Gaël LARONCHE

Culture

Christine AUTENZIO
Brigitte LETISSIER
Emilie HUYGHE
Michèle HABY
Sandra EPIFANI

DELIBERATION N° 37/2020 : CREATION ET CONSTITUTION D'UN COMITE CONSULTATIF « DEVELOPPEMENT DURABLE, ECOLOGIE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

CREE le comité consultatif « Développement durable, écologie ».

FIXE à maximum 10 le nombre de membres élus de ces commissions ; dont 3 membres de l'opposition (1 par tendance représentée).

PRECISE que ce nombre n'inclut pas le maire qui est président de droit.

FIXE à maximum 10 le nombre de membres extérieurs ; ceux-ci étant désignés par le maire sur proposition de la commission.

DESIGNE les membres élus de la commission « développement durable, écologie » comme suit :

Vanessa BUZONIE
Fabrice LABORDE
Dominique DOUTRELANT
Vincent ZAKOSKI
Maxime LIEVIN
Sylviane SPRIET
Christine STEINER
Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY
Sandra EPIFANI

DELIBERATION N° 38/2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES D'ID77 (INGENIERIE DEPARTEMENTALE DE SEINE-ET-MARNE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DESIGNE Madame Sylviane SPRIET en qualité de représentant de la commune de Crécy-la-Chapelle auprès du groupement d'intérêt public ID77.

DELIBERATION N° 39/2020 : REGLEMENT GENERAL DES CIMETIERES COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement général des cimetières de la commune de Crécy-la-Chapelle.

DELIBERATION N° 40/2020 : CIMETIERES COMMUNAUX : REVISION DE TARIFS DES CONCESSIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

FIXE les tarifs des concessions des cimetières de la commune comme suit :

- | | | |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| - | Concession temporaire (15 ans) | 140 €uros (inchangé) |
| - | Concession trentenaire | 250 €uros (inchangé) |
| - | Concession cinquanteenaire | 560 €uros (au lieu de 500 €uros) |

DELIBERATION N° 41/2020 : CIMETIERES COMMUNALES : REVISION DE TARIFS POUR LES PLACES DE COLUMBARIUM ET LES CAVURNES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

FIXE les tarifs de place au columbarium comme suit :

- | | | |
|---|---------------------|----------------------------------|
| - | Temporaire (15 ans) | 440 €uros (au lieu de 430 €uros) |
| - | Trentenaire | 800 €uros (au lieu de 750 €uros) |

FIXE les tarifs de cavurnes suivants :

- | | | |
|---|--------|-----------|
| - | 15 ans | 250 €uros |
| - | 30 ans | 300 €uros |

DELIBERATION N° 42/2020 : SUBVENTION VERSEE AU CIC DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN POUR LE RACHAT D'UN PRET DU TPB VAL D'EUROPE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 20 VOIX POUR, 03 CONTRE (Sébastien CHIMOT, Gaël LARONCHE et Sandra EPIFANI) et 03 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Michèle HABY et Victor DA COSTA),

DECIDE de verser une subvention directement au CIC correspondant à la dette restante du crédit de l'association du Tennis Club du Pays Créçois auprès du CIC pour un montant de 19 152.05 €.

PRECISE qu'au préalable une convention sera signée afin de contractualiser le fait que le Club TPB Val d'Europe ne dispose dorénavant plus de la gestion des terrains de tennis de Crécy-la-Chapelle.

Monsieur Sébastien CHIMOT s'absente à 19h50, ce qui modifie le quorum.

DELIBERATION N° 43/2020 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR ET 06 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Michèle HABY, Victor DA COSTA, Gaël LARONCHE et Sandra EPIFANI),

ADOpte la décision modificative n° 1 sur le budget communal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	5 600.00 €
Recettes :	5 600.00 €

Monsieur Sébastien CHIMOT réintègre la séance du conseil municipal à 19h53.

DELIBERATION N° 44/2020 : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR ET 03 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Michèle HABY et Victor DA COSTA),

ACTE la dissolution du budget annexe assainissement suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune comme précisé ci-dessus.

APPROUVE le transfert à l'EPCI comme suit :

- biens nécessaires à l'exercice de la compétence,
- résultat d'investissement de clôture d'un montant de 664 853,19 €
- emprunts en cours auprès de l'agence de l'eau,
- résultat de fonctionnement de clôture pour partie, soit 51 000 €.

PRECISE que le comptable public procédera à la reprise des éléments d'actifs et de passifs du budget annexe assainissement dans le budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 45/2020 : LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2019.

DELIBERATION N° 46/2020 : TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le tableau des effectifs comme suit :

	ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE	EMPLOI PERMANENT TC	EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU
	<i>Filière Administrative</i>			
Emplois de direction	Directeur général des services	1		1
Catégorie A	Attaché principal	1		1
	Attaché	1		1
Catégorie B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5		5
Catégorie C	Adjoint administratif	2		2
	Adjoint administratif principal de 2e classe	2		2
	Adjoint administratif principal de 1e classe	3		3
	TOTAL Filière administrative	15		15
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie B	Technicien	1		1

Catégorie C	Adjoint technique	9	1	8
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	10		10
	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	10		8
	Agent de maîtrise principal	1		1
	Total filière technique	31	1	29
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spé des écoles mater de 2 ^e classe	1		1
	Agent spé des écoles mater de 1 ^e classe	1		0
	Total filière médico-sociale	2		2
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 ^e classe		1	0
	Total filière sportive		1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe			
Catégorie C	Adjoint d'animation	1		1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	2		2
	Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	1		1
	Total filière animation	4		4
	<i>Filière Police municipale</i>			
Catégorie C	Brigadier-chef principal	1		1
	Gardien Brigadier	2		2
	Total filière police municipale	3		3
TOTAL GENERAL		55	2	52

	ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE	SUR EMPLOI PERMANENT TC	SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	SUR EMPLOI NON PERMANENT TEMPS NON COMPLET
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique		1	4
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spé des écoles mater de 1 ^e classe	1		1
	<i>Filière sportive</i>			
Catégorie B	Educateur APS principal de 2 ^e classe		1	0
	<i>Filière animation</i>			
Catégorie C	Adjoint d'animation			7
	Vacataires			2
	Vacataires études surveillées			2
	Vacataires points écoles			2
TOTAL GENERAL		1	2	18

DELIBERATION N° 47/2020 : ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'organigramme des services municipaux.

DELIBERATION N° 48/2020 : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ACCEPTe la délégation du Droit de Prémption Urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie par délibération en date du 27/02/2020.

ACTe que l'usage de cette délégation s'inscrit dans un strict cadre des compétences communales.

ACTe que le droit de préemption urbain délégué à la commune concerne les zones U et AU du plan local d'urbanisme de la commune, à l'exception des secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones d'intérêt communautaire, entrant dans le domaine de compétence de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, dès leur réception par la commune.

INSTITUE le droit de préemption urbain sur l'ensemble de la zone U et AU identifiées au PLU approuvé.

DELIBERATION N° 49/2020 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif relatif à l'année 2019.

DECIDE de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA, observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 20 heures 51.